



**COMITÉ SYNDICAL**  
**du Syndicat du Bois de l'Aumône**  
**Séance publique du 29 janvier 2024 (18h00)**  
**À JOZE**  
**Liste des délibérations**

Le 29 janvier 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en séance publique à la Salle des Fêtes de Joze, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Dorothee TRICHARD est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 a été approuvé par l'assemblée.

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, GEORGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, GRIMBERG Bruno, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

**Billom Communauté :** HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, POINTON Ludovic.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, RODRIGUES Anne-Sophie, ROUSSELET Joëlle, VALLEIX Philippe.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, PELLETEY Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté :** BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, HENNEQUIN Jean-Paul, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

*Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.*

## LISTE DES DELIBERATIONS

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

- Dél. 2024-01** Rapport d'observations définitives de la Chambres Régionales des Comptes (exercice 2017 et suivants) : communication et débat
- Dél. 2024-02** Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2023

### FINANCES

- Dél. 2024-03** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget principal
- Dél. 2024-04** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2024-05** Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2024-06** Adoption du Budget primitif 2024 : budget principal
- Dél. 2024-07** Adoption du Budget primitif 2024 : budget annexe « tri et valorisation »
- Dél. 2024-08** Adoption du Budget primitif 2024 : budget rattaché « SBA énergie »
- Dél. 2024-09** Budget Principal 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BP »
- Dél. 2024-10** Budget Principal 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Extension du site d'exploitation »
- Dél. 2024-11** Budget Tri et Valorisation 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BTV »
- Dél. 2024-12** Budget Tri et Valorisation 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Schéma directeur des déchèteries »
- Dél. 2024-13** Fixation des taux de TEOM pour l'année 2024

### PERSONNEL

- Dél. 2024-14** Modification du tableau des effectifs

Au cours de cette assemblée, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

## **QUESTIONS INSTITUTIONNELLES**

### **Dél. 2024-01 Rapport d'observations définitives de la Chambres Régionales des Comptes (exercice 2017 et suivants) : communication et débat**

Le Comité Syndical :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion du Syndicat du Bois de l'Aumône au cours des exercices 2017 et suivants, et des débats qui se sont tenus.

### **Dél. 2024-02 Information sur l'état des travaux de la CCSPL réalisés en 2023**

Le Comité Syndical :

- PREND CONNAISSANCE des travaux réalisés en 2023 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- PREND ACTE de la communication du rapport retraçant les travaux de cette commission pour l'année 2023.

## **FINANCES**

### **Dél. 2024-03 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget principal**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Principal 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

### **Dél. 2024-04 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget annexe « tri et valorisation »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget Tri et Valorisation 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.
- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

### **Dél. 2024-05 Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023 et affectation provisoire : budget rattaché « SBA énergie »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la reprise du résultat de l'exercice 2023, par anticipation, dans le budget primitif du Budget rattaché SBA énergie 2024 et son affectation provisoire telle que proposée ci-dessus.
- DIT que les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif et le Comité Syndical procédera à la régularisation des montants si nécessaire dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et ce, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

- PRÉCISE que cette délibération sera notifiée au Trésorier Municipal et transmise en Préfecture.

#### **Dél. 2024-06 Adoption du Budget primitif 2024 : budget principal**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif du Budget principal de l'exercice 2024.
  - VOTE le présent budget principal par chapitre et par opération (pour sa section d'investissement).
  - AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
    - o Fonctionnement : 7,5 %
    - o Investissement : 7,5 %
- Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

#### **Dél. 2024-07 Adoption du Budget primitif 2024 : budget annexe « tri et valorisation »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du budget primitif du budget annexe « Tri et Valorisation » de l'exercice 2024.
  - VOTE le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
  - AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
    - o Fonctionnement : 7,5 %
    - o Investissement : 7,5 %
- Les virements de crédits ainsi opérés seront portés à la connaissance de l'assemblée lors de sa plus proche séance.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

#### **Dél. 2024-08 Adoption du Budget primitif 2024 : budget rattaché « SBA énergie »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des écritures du budget primitif du budget rattaché « SBA énergie » de l'exercice 2024.
- VOTE le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- DONNE tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document.

#### **Dél. 2024-09 Budget Principal 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BP »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) libellée « Ombrières BP » d'un montant total de 500 000,00 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

#### **Dél. 2024-10 Budget Principal 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Extension du site d'exploitation »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation de l'APCP « Extension du site d'exploitation » de 500 000,00 € (soit 2 500 000,00 € au total).
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.



- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Dél. 2024-11 Budget Tri et Valorisation 2024 : ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement « Ombrières BTV »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) libellée « Ombrières BTV » d'un montant total de 1 500 000,00 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Dél. 2024-12 Budget Tri et Valorisation 2024 : modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement « Schéma directeur des déchèteries »**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation de l'APCP « Schéma directeur des déchèteries » de 6 983 646,63 €.
- VALIDE la répartition des crédits de paiement, de la façon présentée ci-dessus.
- AUTORISE le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

**Dél. 2024-13 Fixation des taux de TEOM pour l'année 2024**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le taux de la TEOM pour l'année 2024 et le montant attendu de la part des EPCI percevant cette taxe pour le compte du Syndicat, selon l'état annexé à la présente délibération, à charge pour ces établissements de procéder au vote formel de leurs taux dans les délais légaux et de transmettre la délibération correspondante aux services fiscaux.
- Le Président, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**PERSONNEL**

**Dél. 2024-14 Modification du tableau des effectifs**

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.
- Décide la création et la suppression des postes correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le Président,  
Lionel CHAUVIN

